Municipalité de Saint-Colomban

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

MARDI 14 OCTOBRE 2008 - 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la session;

1.2 Adoption de l'ordre du jour.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption des procès-verbaux des sessions tenues en septembre 2008 ;

2.2 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 30 septembre 2008;

2.3 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.4 Approbation et dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2008 ;

2.5 Adjudication d'une émission d'obligation à la suite des demandes de soumissions publiques ;

2.6 Résolution de concordance;

2.7 Résolution de courte échéance;

2.8 Autorisation à monsieur Frédéric Broué, directeur des sports et des loisirs à assister à la formation « Intervention communautaire en milieu municipal;

2.9 Octroi du contrat – vente des terrains pour l'aménagement d'un service de garde à l'enfance suite à la réception des appels de proposition;

2.10 Acceptation de la démission de Monsieur Robert Demers, directeur du Service des travaux publics;

2.11 Modification aux résolutions 544-12-06 et 036-01-08 relative à l'acceptation des soumissions – vente de terrains municipaux;

3 - SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de septembre 2008;

3.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de septembre 2008;

3.3 Dérogation mineure – 571 rue des Mésanges;

3.4 Dérogation mineure – rue des Améthystes;

3.5 Dérogation mineure – rue Dupuis;

3.6 Dérogation mineure – 60 montée de l'Église;

3.7 Commission de toponymie – officialisation des noms de rue;

3.8 Avis de motion - Adoption du premier projet de règlement numéro 242-94-08 modifiant le règlement de zonage 242, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H03-51

à même la zone H03-17 et d'ajouter des dispositions relativement au commerce de détail et de service dans la zone H03-17;

3.9 Adoption du premier projet de règlement numéro 242-94-08 modifiant le règlement de zonage 242, tel qu'amendé, afin d'agrandir la zone H03-51 à même la zone H03-17 et d'ajouter des dispositions relativement au commerce de détail et de service dans la zone H03-17;

3.10 Première acceptation des travaux du projet domiciliaire la vallée du golf, phase 2 - protocole d'entente PE-2007-GAS-01;

3.11 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire de la rue du Boisé, - protocole d'entente PE-2006-BOI-01;

3.12 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire Brise d'automne, phase 1 - protocole d'entente PE-2006-DMA-01;

3.13 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire Brise d'automne, phase 2 - protocole d'entente PE-2006-DMA-02;

3.14 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire du domaine Bonniebrook, phase 3- protocole d'entente PE-2007-GOL-05;

3.15 Première acceptation des travaux - projet domiciliaire de la rue Louise, phase 2 – protocole d'entente PE 2008-LOU-02;

3.16 Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie financière et municipalisation des rues du projet domiciliaire du prolongement de la rue Robitaille, protocole d'entente PE-2006-ROB-01;

3.17 Remplacement de la garantie hypothécaire portant sur le lot 3 606 340 par une garantie hypothécaire portant sur le lot 3 640 346 relativement au projet domiciliaire le Colombier - protocole d'entente AD-2007-RIV-01;

3.18 Mandat au notaire et autorisation de Municipalisation de la rue de l'Évêque, protocole d'entente PE-2005-EVE-01;

3.19 Nomination d'un membre - Comité consultatif d'urbanisme;

3.20 Modification à la résolution 472-09-08 relative à la deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie financière et municipalisation des rues du projet domiciliaire du domaine de la rue de l'Artisan, protocole d'entente PE-2007-TAZ-01;

3.21 Exécution de la garantie fournie au soutien du protocole d'entente PE-2004-RAY-01 relatif au projet domiciliaire de la rue Raymond.

4 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Adjudication du contrat suite à l'appel d'offres pour la pierre d'hiver 2008-2009;

4.2 Octroi du contrat - fourniture de sel de déglaçage – 2008-2009;

4.3 Octroi du contrat pour la fourniture de sable tamisé 2008 -2009 ;

4.4 Travaux de pavage rue Saint-Nicholas / Domaine du Bois-Dormant ;

4.5 Travaux de dynamitage côte Saint-Paul ;

4.6 Travaux de relocalisation de l'entrepôt de sel.

4.7 Transport adapté et collectif – tarif étudiants

5. SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement tenue le 23 septembre 2008 relativement au règlement d'emprunt numéro 593 ;

5.2 Nomination d'un chef aux opérations pour le Service de Sécurité Incendie.

7 - SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Autorisation à madame Lucie Jubinville, directrice de la bibliothèque et de la culture à faire l'achat de livre ;

7.2 Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques – 21 au 28 octobre 2008;

7.3 Démission de monsieur Clode Pilote à titre de membre du comité culturel et nomination d'un nouveau membre ;

7.4 Octroi de prix dans le cadre des journées de la culture 2008 ;

7.5 Achat d'une œuvre d'art pour la Municipalité.

8 - PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SESSION.